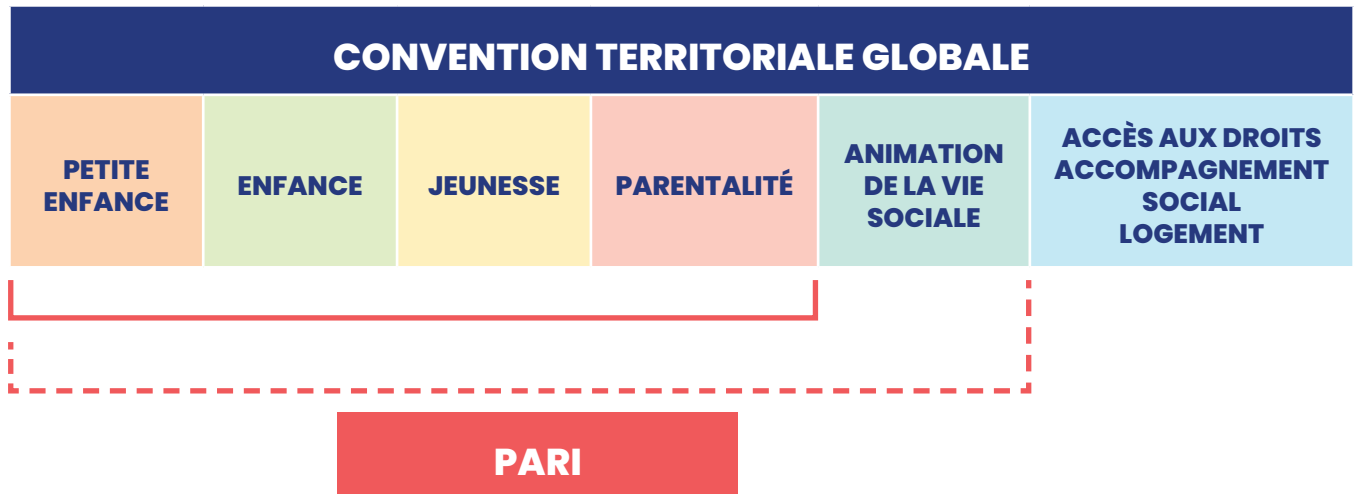


Schéma de gouvernance

Convention Territoriale Globale (CTG) Grigny-sur-Rhône



INSTANCES DE DÉCISIONS ET DE MISE EN ŒUVRE

La mise en œuvre et le suivi de la CTG s'organisent à travers différentes instances :

Le COPIL Institutionnel :

- Le maire, les élus,
- La CAF du Rhône,
- La Déléguée de la Préfète,
- Représentant de l'Éducation Nationale,
- La coopératrice CTG, et les chargés de coopération
- La politique de la Ville
- Les services de la ville concernés ainsi que les représentants des partenaires

Comités techniques / commissions partenariales :

- Sous la forme de groupe de travail PARI (PARI enfance, PARI jeunesse...) :
Voir annexe dénommée Architecture PARI

ACTEURS INSTITUTIONNELS

- Le Maire
- Élus de référence
- CAF du Rhône
- État
- Politique de la Ville
- IEN
- Métropole Grand Lyon
- Représentants associatifs
- Direction de l'éducation

OPÉRATEURS PRINCIPAUX

- Politique de la Ville
- PRE
- Cité éducative
- CCAS
- CPTS
- Promotion Santé
- Addictions France
- DITEP
- Secteur associatif local
- Service Villes :
 - Pôle Éducation
 - Service Petite Enfance
 - Médiathèque
 - Service Enfance Jeunesse
 - Service Culture
 - Service Sport et vie associative